



Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023

(la réunion a eu lieu par visioconférence)

Ordre du jour :

1. 7680 Projet de loi portant modification de :
 1° la loi modifiée du 19 mai 1999 ayant pour objet a) de réglementer l'accès au marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg, b) de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, et c) d'instituer une Direction de l'Aviation Civile ;
 2° la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne

 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers

*

Présents : M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Marc Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, M. Marc Spautz, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

M. Gilles Baum remplaçant M. Frank Colabianchi

Mme Vénére Dos Reis, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

M. Dan Michels, du groupe parlementaire déi gréng

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Colabianchi, M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Chantal Gary, Présidente de la Commission

*

1. 7680 **Projet de loi portant modification de :**

1° la loi modifiée du 19 mai 1999 ayant pour objet a) de réglementer l'accès au marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg, b) de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, et c) d'instituer une Direction de l'Aviation Civile ;
2° la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne

Suite à une brève présentation par Madame la Présidente-Rapportrice, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

La commission propose à la Conférence des Présidents le modèle de base comme temps de parole.

2. Divers

Madame Myriam Cecchetti (déi Lénk) constate qu'il y a un nombre élevé de retards et d'annulations/suppressions de trains depuis la rentrée en septembre 2022. Elle souhaite savoir s'il existe des raisons spécifiques.

Pour ce qui est de la gare au Howald, l'oratrice soulève que les clients des transports en commun, qui descendent du train, se retrouvent immédiatement sur le parking du Cactus. L'oratrice estime que ceci pourrait constituer un danger, notamment au vu du nombre de voitures des clients fréquentant le parking de l'enseigne. L'oratrice souhaite savoir si une solution provisoire est prévue/envisagée. Monsieur Marc Lies (CSV) précise dans ce contexte que l'arrêt actuel constitue uniquement une solution provisoire et ceci jusqu'à la finalisation du chantier du pôle d'échange de la gare périphérique à Howald.¹

¹ Note du secrétariat : Par voie d'un courriel du 7 février 2023, Madame Myriam Cecchetti a été informée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics que les CFL confirment que depuis la rentrée en septembre 2022 ils sont effectivement confrontés à un nombre élevé de suppressions de trains, comparé à la moyenne du nombre de suppressions constatées entre janvier et août 2022.

Les causes de cette hausse sont principalement dues :

- D'un côté, aux problèmes techniques qui, depuis la mise en service d'un nouveau poste directeur de nouvelle technologie à Ettelbruck, apparaissent de façon sporadique sur l'infrastructure du tronçon Lorentzweiler – Ettelbruck – Diekirch de la ligne du Nord, et qui impactent négativement la ponctualité des trains et la continuité des services ;
et, de l'autre côté, aux conséquences opérationnelles liées aux grèves auprès de la SNCB et de la SNCF au cours des dernières semaines, dont les répercussions impactent également le réseau luxembourgeois.

Les CFL ont progressivement éliminé les problèmes techniques au niveau des nouvelles installations sur la ligne du Nord. En revanche, pour ce qui est de l'impact des grèves auprès de la SNCB et de la SNCF sur la continuité des services, la marge de manœuvre reste limitée.

Pour ce qui est de la question concernant le parking du Cactus à Howald, il est expliqué qu'un cheminement pour piétons était prévu et est ainsi balisé le long du parking du Cactus, qui conduit les clients des transports en commun en toute sécurité de l'arrêt du train vers l'arrêt de bus situé dans la rue des Scillas.

Procès-verbal approuvé et certifié exact